



Ordre des Territoires du Nord-Ouest

L'Ordre des Territoires du Nord-Ouest, fondé en 2013 par la *Loi sur les emblèmes et les distinctions territoriaux*, honore les personnes qui se sont le plus distinguées et ont excellé dans un domaine au profit des résidents des Territoires du Nord-Ouest (TNO). Il s'agit de la distinction honorifique la plus élevée décernée aux résidents des TNO.

Quiconque peut proposer la candidature d'une personne méritant de faire partie de l'Ordre des Territoires du Nord-Ouest. Les mises en candidature sont acceptées toute l'année, mais la date limite pour chaque année d'admission est indiquée sur notre site Web.

Admissibilité

Le candidat doit :

- résider aux Territoires du Nord-Ouest ou y avoir résidé;
- avoir apporté des contributions extraordinaires au Nord;
- s'être distingué et avoir excellé au profit de la population d'ici.

Le candidat ne doit PAS :

- proposer sa propre candidature;
- être un groupe ou un organisme;
- présentement être
 - un représentant élu (au palier fédéral, territorial ou municipal) ou un juge;
 - un représentant élu d'un gouvernement autochtone.

Renseignements sur le candidat

Si vous décidez d'envoyer un formulaire papier, veuillez le remplir dûment et écrire lisiblement, en caractères d'imprimerie.

Date de la mise en candidature : _____

Genre : Masculin Féminin

M. Mme Mlle Dr(e)

Préfixe

Prénom

Nom

Titre

Organisme

N° d'app.

Adresse

Ville

Province ou territoire

Code postal

Dates (approximatives) et lieu(x) de résidence aux TNO

Courriel

Téléphone

Cellulaire

Métier ou domaine d'activités (veuillez en sélectionner un seul) :

Arts et culture

Environnement

Sciences et technologie

Entreprises

Industrie

Sports et loisirs

Communications

Main-d'œuvre

Bénévolat

Leadership communautaire

Professions et autres activités

Autre (précisez)

Éducation

Fonction publique

Renseignements sur la personne soumettant la candidature

Moyen de communication privilégié : Courriel Téléphone Courrier

M. Mme Mlle Dr(e)

Préfixe

Prénom

Nom

Titre

Organisme

N° d'app.

Adresse

Ville

Province ou territoire

Code postal

Courriel

Téléphone

Cellulaire

Veillez lire et valider les points suivants. Les exemplaires papier doivent être envoyés à l'adresse ci-dessous., ou vous pouvez envoyer votre mise en candidature par courriel à Speaker@ntassembly.ca.

- L'auteur de la mise en candidature (c.-à-d. la personne ayant rempli ce formulaire) est explicitement nommé et ses coordonnées sont indiquées au complet afin que le Conseil consultatif des distinctions puisse le joindre.
- L'auteur de la mise en candidature a répondu à toutes les questions concernant le candidat.
- Je déclare par la présente que tous les renseignements fournis ici sont à tous les égards véridiques et exacts. Je reconnais que le candidat ne pourra pas recevoir l'Ordre s'il s'avère que ces renseignements sont inexacts pour quelque raison que ce soit.

Comment avez-vous entendu parler de la période de nominations à l'Ordre des TNO?

Sur les médias sociaux

À la radio

Dans le journal

Sur une affiche

Adresse postale :

Conseil consultatif des
distinctions de l'Ordre des
Territoires du Nord-Ouest
4570, 48^e Rue
Yellowknife NT X1A 2L9
867-767-9130, poste 12005

Information importante

- Tous les renseignements soumis dans le cadre de la mise en candidature resteront confidentiels et ne seront pas communiqué à des tiers.
- Les documents ne vous seront pas renvoyés (n'envoyez pas de documents originaux importants).
- Veuillez ne pas informer les candidats avant que le Conseil consultatif des distinctions des TNO n'ait rendu les noms publics.

Foire aux questions

Que puis-je faire pour donner les meilleures chances d'obtenir l'Ordre à mon candidat?

- L'Ordre est fondé sur le mérite. Essayez d'inclure autant d'information que possible; plus vous donnez de faits et de dates, plus la décision du Conseil sera facile à prendre lorsqu'il examinera le dossier.
- Les lettres d'appui sont très importantes. Précisez aux personnes fournissant une référence que leurs lettres représentent un élément clé de la candidature.

Que se passe-t-il après la soumission d'une candidature?

- Vous recevrez un accusé de réception de la candidature et serez informé de la date de la prochaine réunion du Conseil.
- Le Conseil informera tous les candidats, qu'ils aient été retenus ou non, une fois les décisions prises.

Qui décide de l'issue d'une candidature?

- Le Conseil consultatif des distinctions examine toutes les candidatures de manière individuelle puis collective avant de soumettre ses recommandations au commissaire des TNO.
- Le Conseil doit se mettre d'accord sur chaque nomination et ses délibérations sont confidentielles.

Pourquoi certaines candidatures ne sont-elles pas acceptées?

- Le Conseil reçoit plusieurs candidatures par an, mais seuls trois candidats peuvent être retenus.
- Ce n'est pas parce qu'une mise en candidature n'est pas retenue que la personne concernée n'a pas apporté une contribution positive aux TNO. Plusieurs facteurs peuvent influencer la sélection d'une candidature, notamment :
 - le soutien apporté dans les lettres d'appui;
 - la durée pendant laquelle une personne a apporté sa contribution à la collectivité ou au territoire;
 - la portée de ses contributions (réalisations professionnelles, ou dans un autre cadre);
 - d'éventuelles constatations sur le candidat au moment de l'examen de la candidature.

Est-il possible de faire appel d'une décision négative?

- Malheureusement, il n'existe pas de processus d'appel.
- Il n'y a pas de limite au nombre de fois que la candidature d'une personne peut être présentée. Le Conseil encourage les personnes dont le candidat n'a pas été retenu à réessayer à l'avenir.

Que se passe-t-il lorsqu'une personne devient membre de l'Ordre?

- Le commissaire invitera les candidats retenus à une cérémonie spéciale au cours de laquelle ils recevront un insigne et seront officiellement intronisés à l'Ordre.
- Les nouveaux membres reçoivent également une épinglette et un certificat de nomination.
- Les membres ont le droit d'utiliser les initiales honorifiques O.T.N.-O. après leur nom.

Pour toute question sur la collecte, l'utilisation ou la divulgation de ces renseignements, veuillez communiquer avec le secrétaire du Conseil consultatif des distinctions au 867-767-9130, poste 12005 ou par courriel à l'adresse Speaker@ntassembly.ca.